

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2499

13 octobre 2008

SOMMAIRE

Angel Lux Common S.à r.l.	119929	Hilton PCB S.à r.l.	119906
Apax Boston B1 S.à r.l.	119933	Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l.	119911
Ardor Capital S.A.	119911	Kalispera	119908
Artsystem 2	119913	Kikuoka Luxembourg S.A.	119908
Batitoiture S.à r.l.	119911	Kyrielle Participations S.A.	119906
Bikbergen Holding	119919	Lepinet Investissements S.A.	119952
BPT Hansa Lux SICAV-SIF	119908	MG Loginvest S.A.	119907
Capercaillie S. à r.l.	119952	Miele s.à r.l.	119915
Cre Actif	119915	Miller Holdings S.A.	119909
D'Artigny Participations	119913	Miu-Miu S.A.	119912
DCC Funding S.à r.l.	119952	Mobile Telesystems Finance S.A.	119907
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxem- bourg	119914	M.S.C.V. Consulting S.à r.l.	119933
Delim S.A.	119916	Netfour S.à r.l.	119913
Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A.	119944	Network Technologies Participations S.à r.l.	119918
Eriem Luxembourg S.A.	119917	Orange One Soparfi	119907
ESO Tempo S.à r.l.	119918	R1 Invest S. à r.l.	119952
Euro Associates	119912	Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l.	119930
Eurocofin S.A.	119914	S.M.O. S.A.	119916
Eurofonprofit	119918	Sogefo S.A. Holding	119917
European CCTV Distribution S.A.	119917	Sun Paradise S.à.r.l.	119916
European Consultants (Luxembourg) S.A.	119914	TecniStyle Sàrl	119915
Européenne d'Hôtellerie S.A.	119912	Tiger Holding Five S.à r.l.	119919
Exporun Sàrl	119916	Veran S.P.F.	119909
Feraud S.A.	119910	Vindobona Alpha S.à r.l.	119910
Filipeservice S.A.	119942	WPW GEOCONSULT Luxembourg S.à r.l.	119915
Garan S.A.	119910		
GPM South America Investments S.A. ..	119909		

Hilton PCB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.168.268.896,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.192.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contribution, transfer and assumption agreement signé en date du 7 juillet 2006 que Hilton Hotels Corporation a transféré ses 36.508.403 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à

- Conrad Hotels USA, Inc., une limited liability company, constituée et régie selon les lois de Delaware, enregistrée au Secretary of the State of Delaware, sous le numéro 2189358 ayant son siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis.

Il résulte d'un contribution, transfer and assumption agreement signé en date du 7 juillet 2006 que Conrad Hotels USA, Inc. a transféré ses 36.508.403 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à

- Conrad International Corporation, une limited liability company, constituée et régie selon les lois de Nevada, enregistrée au Secretary of the State of Nevada sous le numéro C1241-1988 ayant son siège social au 502 East John Street, Carson City, Nevada 89706, Etats-Unis.

Il résulte d'un contribution, transfer and assumption agreement signé en date du 7 juillet 2006 que Conrad International Corporation. a transféré 18.254.201 de ses parts sociales qu'elle détenait dans la Société à

- Conrad International (Belgium) Corporation, une limited liability company, constituée et régie selon les lois des Etats du Nevada, enregistrée au Secretary of the State of Nevada sous le numéro C20131-1998 ayant son siège social au 502 East John Street, Carson City, Nevada 89706, Etats-Unis,

Il résulte d'un apport en nature en date du 28 juillet 2006 dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire des détenteurs de parts de Avenue Louise Hotel Partners S.N.C., que

- Conrad International Corporation a transféré ses 18.254.202 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Avenue Louise Hotel Partners S.N.C., une société en nom collectif constituée et régie selon les lois de Belgique, enregistrée au Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0438.576.491 ayant son siège social au 71, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique; et que

- Conrad International (Belgium) Corporation a transféré ses 18.254.201 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Avenue Louise Hotel Partners S.N.C., une société en nom collectif, constituée et régie selon les lois de Belgique, enregistrée au Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0438.576.491 ayant son siège social au 71, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

- Avenue Louise Hotel Partners S.N.C. 36.508.403 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

HILTON PCB S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008125709/250/42.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09379. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Kyrielle Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.843.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125562/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09036. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

MG Loginvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.953.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer avec effet immédiat Jean ARROU-VIGNOD comme représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. par Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société MG LOGINVEST S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008125645/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Orange One Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.099.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 septembre 2008

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société ORANGE ONE SOPARFI S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008125644/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Mobile Telesystems Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 84.895.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2008

Monsieur Alexey KAUROV, domicilié à Pereulok Sivtsev Vrazhek, 9, apartment 34, in 119002 Moscow est élu comme nouvel Administrateur pour une période de 1 an, en remplacement de Madame Ilya V. CHUPRINKO, Administrateur démissionnaire. Monsieur Alexey KAUROV terminera le mandat de son prédécesseur.

Le Conseil D'Administration sera donc composé de:

Alexey KAUROV, Moscow
Olga NIKONOVA, Moscow
Timur KARIMOV, Moscow

Pour la société
MOBILE TELESYSTEMS FINANCE S.A.
CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA
Signatures

Référence de publication: 2008125642/1023/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Kalispera, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 76.399.

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 septembre 2008

Le 8 septembre 2008 s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société "KALISPERA" S.A.

L'actionnaire unique, a pris la résolution suivante:

- D'accepter la nomination, en date du 8 septembre 2008, de Mademoiselle Melinda SOMOGYI, née le 14 octobre 1975 à Budapest (Hongrie) avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, au poste d'administrateur de la société.

- D'accepter la nomination, en date du 8 septembre 2008, de Monsieur Péter KRAUTH, né le 4 mai 1955 à Budapest (Hongrie) avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, au poste d'administrateur de la société.

Pouvoir de signature: La société est valablement engagée par la signature isolée de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur délégué.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2008125628/825/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Kikuoka Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg B 28.646.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2008

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2008, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Le mandat comme réviseur d'entreprises de la société anonyme H.R.T. REVISION S. A, avec siège social à L- 1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2008.

Mersch, le 30 juillet 2008.

Pour extrait conforme

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008125627/568/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

BPT Hansa Lux SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.072.

L'adresse de Mr Claus Löwe, gérant de la société BPT Hansa Lux SICAV-SIF a été modifiée.

Ce gérant réside désormais au 22 Nonnenstieg, D-20149 Hamburg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Grégory MAGHE / Christoph LANZ

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008125631/1183/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

GPM South America Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.685.

—

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 septembre 2008

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer avec effet immédiat Jean ARROU-VIGNOD comme représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. par Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société GPM SOUTH AMERICA INVESTMENTS S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008125647/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Miller Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.713.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 15 mai 2008

Monsieur Pablo PINERO IMBERNON et Madame Isabel GARCIA LORCA sont réélus Administrateurs de Catégorie A. et Monsieur Norbert SCHMITZ et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs de Catégorie B pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an

Mr. Pablo PINERO IMBERNON est domicilié au 160 Bj, Avda C.

Joan Miro, E-07014 Palma de Mallorca, Iles Balears, Espagne.

Pour la Société

MILLER HOLDINGS S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008125641/1023/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Veran S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.491.

—

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 septembre 2008

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer avec effet immédiat Jean ARROU-VIGNOD comme représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. par Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société VERAN S.P.F.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008125643/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Garan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.490.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 septembre 2008

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer avec effet immédiat Jean ARROU-VIGNOD comme représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. par Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société GARAN S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008125648/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Feraud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 48.046.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 septembre 2008

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer avec effet immédiat Jean ARROU-VIGNOD comme représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. par Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société FERAUD S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008125649/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Vindobona Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 141.636.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 septembre 2008

La soussignée BAWAG P.S.K. Jersey Capital Ltd., siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Jersey, Channel Island, en tant qu'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1) La démission avec effet au 18 septembre 2008 de Monsieur Rainer Henke en sa qualité de gérant est acceptée.
- 2) Monsieur Dr. Gerhard Müller, né le 6 mai 1961 à Vienne (Autriche), employé privé, résidant professionnellement au 2-4 Seitzergasse, A-1010 Vienna est nommé gérant pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vindobona Alpha S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008125669/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Batitoiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3461 Dudelange, 6, rue des Ecoles.
R.C.S. Luxembourg B 99.923.

—
Assemblée générale extraordinaire - Décision des associés en date du 1^{er} octobre 2008

En date du premier octobre deux mille huit, Monsieur Jorge Batista demeurant à L-3442 Dudelange, 32, rue des Champs et Monsieur Georges Fernandes demeurant à L-3442 Dudelange 214, rue des Champs associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant technique Monsieur Ernesto FERREIRA BATISTA demeurant à L-3442 Dudelange 32, rue des Champs avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Sera désormais gérant administratif Monsieur Jorge BATISTA prénommé et Monsieur Georges FERNANDES prénommé. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Dudelange, le 1^{er} octobre 2008. Jorge BATISTA / FERREIRA BATISTA Ernesto / Georges FERNANDES.
Référence de publication: 2008125690/9139/20.
Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00683. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.662.248,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 89.523.

—
EXTRAIT

Il résulte de certificats émis par le «Registrar of Companies for England and Wales»:
- que la dénomination de l'associé COMPASS MANAGEMENT & LEASING (UK) LIMITED a été changée en JLL 2003 LIMITED.
- que la dénomination de l'associé JONES LANG LASALLE RESOURCES a été changée en JLL 2002.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008125686/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Ardor Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 108.734.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 septembre 2008

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer avec effet immédiat Jean ARROU-VIGNOD comme représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. par Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société ARDOR CAPITAL S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008125652/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Européenne d'Hôtellerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 135.704.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 septembre 2008

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de remplacer avec effet immédiat Jean ARROU-VIGNOD comme représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A. par Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccie (Belgique), adresse professionnelle, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société EUROPEENNE D'HOTELLERIE S.A.
S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008125650/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Euro Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.090.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 19 août 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à Maison Cravatte, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 29 septembre 2008.

Luxembourg, le 19 août 2008.
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2008125110/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Miu-Miu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 45.708.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2008

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 19 mai 2008 de Miu-Miu SA, il a été décidé comme suit:

- De révoquer Monsieur Hans van de Sanden en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo (0), Pays-Bas, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme administrateur de la société avec effet au 19 mai 2008 et pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 25 mars 2008.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Administrateur Délégué
Signatures

Référence de publication: 2008125154/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Netfour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.335.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2008

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 23 septembre 2008, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de sa fonction de gérant B.

- De pourvoir au poste de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

* Monsieur Dimitri Holderbach, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Tose, gérant A;

- Monsieur Frédéric Berthier, gérant A;

- Monsieur Flavio Marzona, gérant B;

- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant B.

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Pour Netfour S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008125128/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

D'Artigny Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 41.702.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008125407/309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06120. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Artsystem 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.996.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Artsystem 2 S.à r.l.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008125510/9120/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09530. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Eurocofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.988.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 19 août 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à Maison Cravatte, au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 29 septembre 2008.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008125109/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

European Consultants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.950.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 19 août 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à Maison Cravatte, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 29 septembre 2008.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008125111/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.980.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 29 juillet 2008

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 29 juillet 2008 que:

Le Conseil d'Administration a décidé conformément à l'article 9 des statuts, de désigner Monsieur Stéphane Cremer en qualité de Dirigeant, chargé de la gestion journalière des affaires de la Société, demeurant professionnellement 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Berbé, démissionnaire. Monsieur Stéphane Cremer agira conjointement, au sens de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, avec Monsieur Alain Léonard, Dirigeant, chargé également de la gestion journalière des affaires de la Société, demeurant professionnellement 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour extrait conforme

DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE - LUXEMBOURG

Geert De Bruyne

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2008125710/34/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08151. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Cre Actif, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 1, rue Auguste Charles.
R.C.S. Luxembourg B 32.896.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008125954/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07917. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

TecniStyle Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8008 Strassen, 60, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.256.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008125952/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07915. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

WPW GEOCONSULT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.I. Langwies I.
R.C.S. Luxembourg B 131.131.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008125951/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07913. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Miele s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 20, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 15.429.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008125949/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00847. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080146837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Exporun Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Eischen, 3, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 130.567.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008125945/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Sun Paradise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8019 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 110.804.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008125938/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07959. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Delim S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 25.308.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125497/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08457. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

S.M.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 102.976.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 02/10/2008.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008125726/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 30 septembre 2008, réf. DSO-CU00311. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080145725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Sogefo S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.554.

—
Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 25 avril 2006

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Jean-François THELLIN, indépendant, demeurant à L-8813 BIGONVILLE, 14, rue du Village, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa signature isolée et obligatoire dans ce cadre.

J.-F THELLIN, G. BROLET, C. MULLER.

Référence de publication: 2008125729/1750/14.

Enregistré à Diekirch, le 2 mai 2008, réf. DSO-CQ00003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080145710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Eriem Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 125.769.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008125421/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03993. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

European CCTV Distribution S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.438.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 2 septembre 2008

Le siège social de la société est transféré au 27, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Les démissions de Messieurs DIEDERICH Georges et HEITZ Jean-Marc et de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

La démission de Monsieur DE BERNARDI Alexis de son poste de Commissaire aux comptes est acceptée.

Madame Madeleine SIMEON, administratrice de sociétés, née le 17.12.1939 à Saint-Mard (Belgique), domiciliée professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Monsieur Jean-Marie BONDIOLI, employé privé, né le 17.06.1959 à Villerupt (France), domicilié professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né le 12.07.1959 à Saint-Mard (Belgique), domicilié professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2011.

GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à.r.l., R.C.S. B 109.939, 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

EUROPEAN CCTV DISTRIBUTION S.A

Madeleine SIMEON / Jean-Marie BONDIOLI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008125099/545/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

ESO Tempo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.191.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2008

Conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2008, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Catherine Koch, avec adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de sa fonction de gérant A.

- De pourvoir au poste de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

* Monsieur Dimitri Holderbach, avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Tose, gérant A;

- Monsieur Flavio Marzona, gérant A;

- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant A;

- Monsieur Rafal Plutecki, gérant B.

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Pour ESO Tempo S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008125122/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Network Technologies Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.699.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008125423/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03979. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.586.

—
Veillez ratifier la cooptation de Monsieur Matthias Maertens à la fonction Dirigeant de la sicav EUROFONTPROFIT, avec effet au 18 août 2008 en remplacement de Monsieur Alan RIDGWAY, démissionnaire.

Pour EUROFONPROFIT SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008125656/1126/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Bikbergen Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 56.363.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124861/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09030. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Tiger Holding Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.045.

In the year two thousand eight, on the fourth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Five S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on January 8, 2008, the articles of association have not been amended, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 136045.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoys, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Séverine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of different classes of shares being classes A, B, C, D and E of shares and conversion of the existing shares.
2. Increase of the corporate capital by an amount of 838,635.-USD (eight hundred thirty eight thousand six hundred thirty five United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 17,500.-USD (seventeen thousand five hundred United States Dollars) to 856,135.-USD (eight hundred fifty six thousand one hundred thirty five United States Dollars) by the issue of 23,961 (twenty three thousand nine hundred sixty one) shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.
3. Amendment of articles 8, 10, 16, 20 and 21 of the articles of association and to carry on a complete restatement of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create different classes of redeemable shares being classes A, B, C, D and E of shares and to convert the existing 500 (five hundred) shares held by Tiger Holding Five Parent Sàrl, into 500 (five hundred) redeemable shares of class A.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 838,635.-USD (eight hundred thirty eight thousand six hundred thirty five United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 17,500.-USD (seventeen thousand five hundred United States Dollars) to 856,135.-USD (eight hundred fifty six thousand one hundred thirty five United States Dollars) by the issue of 23,961 (twenty three thousand nine hundred sixty one) shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash, as follows: 7,204 (seven thousand two hundred four) redeemable shares of class A, 2,544 (two thousand five hundred forty four) redeemable shares of class B, 3,818 (three thousand eight hundred eighteen) redeemable shares of class C, 6,744 (six thousand seven hundred forty four) redeemable shares of class D and 3,651 (three thousand six hundred fifty one) redeemable shares of class E.

Third resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 23,961 (twenty three thousand nine hundred sixty one) new redeemable shares as follows:

	Shares
Class A shares	
Tiger Holding Five Parent Sàrl	7 204
Totals:	7 204
Class B shares	
Tiger Holding Five Parent Sàrl	2 544
Totals:	2 544
Class C shares	
Tiger Holding Five Parent Sàrl	3 818
Totals:	3 818
Class D shares	
Tiger Holding Five Parent Sàrl	6 744
Totals:	6 744
Class E shares	
Tiger Holding Five Parent Sàrl	3 651
Totals:	3 651
Total Shares:	23 961

Intervention - subscription - payment

- Tiger Holding Five Parent Sàrl, with registered office at 39, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg, RCS B 136 048

Here represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Shares	USD
Class A shares		
Tiger Holding Five Parent Sàrl	7 204	252 140
Totals:	7 204	252 140
Class B shares		
Tiger Holding Five Parent Sàrl	2 544	89 040
Totals:	2 544	89 040
Class C shares		
Tiger Holding Five Parent Sàrl	3 818	133 630
Totals:	3 818	133 630
Class D shares		
Tiger Holding Five Parent Sàrl	6 744	236 040
Totals:	6 744	236 040
Class E shares		
Tiger Holding Five Parent Sàrl	3 651	127 785
Totals:	3 651	127 785
Total Shares:	23 961	838 635

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 838,635.-USD (eight hundred thirty eight thousand six hundred thirty five United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting decides to amend articles 8, 10, 16, 20 and 21 of the articles of association and to carry on a complete restatement of the articles of association as follows:

"Name - registered office - object - duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is TIGER HOLDING FIVE S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - shares

Art. 8.

8.1. The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 856,135.-USD (eight hundred fifty six thousand one hundred thirty five United States Dollars) represented by 7,704 (seven thousand seven hundred four) redeemable shares of class A, 2,544 (two thousand five hundred forty four) redeemable shares of class B, 3,818 (three thousand eight hundred eighteen) redeemable shares of class C, 6,744 (six thousand seven hundred forty four) redeemable shares of class D and 3,651 (three thousand six hundred fifty one) redeemable shares of class E of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each

8.2. The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the "Targeted Assets") as shall be decided by decisions of a majority in interest of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto.

8.3. Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article "net income" means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irre-

vocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and costs of the management of the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

8.4. Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and these articles of incorporation) or upon liquidation of the Company (subject as set out under Article 21 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

8.5. A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the consent of a majority in interest of the shareholders of the relevant class. Such repurchase has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. No transfer of redeemable shares reporting to a specific class may take place without the consent of a majority in interest of the shareholders of the concerned class.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by Tiger Holding Five Parent Sàrl with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Tiger Holding Five Parent Sàrl.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance residing outside of Luxembourg than managers in attendance residing in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing outside of Luxembourg cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and

removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Subject to the provisions of article 8.4., the shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as at the established at the paragraphs here above of the present article.

Winding-up - liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by managers, shareholders or any other person appointed by the shareholders, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts, taking into consideration the several classes of shares, subject to the following provisions:

the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to, divided by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific classes of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed ratably among all classes of shares which have a

positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand one hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Five S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 8 janvier 2008, dont les statuts n'ont pas subi de modifications, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 136 048.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoï, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Création de différentes classes de parts sociales étant les parts sociales de classes A, B, C, D et E et conversion des parts sociales existantes.

2.-Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 838.635,-USD (huit cent trente huit mille six cent trente cinq Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 17.500,-USD (dix sept mille cinq cents Dollars US) à 856.135,-USD (huit cent cinquante six mille cent trente cinq Dollars US) par l'émission de 23.961 (vingt trois mille neuf cent soixante et un) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3.- Modification des articles 8, 10, 16, 20 et 21 des statuts et refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer différentes classes de parts sociales rachetables étant les parts sociales de classes A, B, C, D et E et de convertir les 500 (cinq cents) parts sociales existantes actuellement détenues par Tiger Holding Five Parent Sàrl, en 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 838.635,-USD (huit cent trente huit mille six cent trente cinq Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 17.500,-USD (dix sept mille cinq cents Dollars US) à 856.135,-USD (huit cent cinquante six mille cent trente cinq Dollars US) par l'émission de 23.961 (vingt trois mille neuf cent soixante et une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire, comme suit: 7.204 (sept mille deux cent quatre) parts sociales rachetables de classe A, 2.544 (deux mille cinq cent quarante quatre) parts sociales rachetables de classe B, 3.818 (trois mille huit cent dix huit) parts sociales rachetables de classe C, 6.744 (six mille sept cent quarante quatre) parts sociales rachetables de classe D et 3.651 (trois mille six cent cinquante et une) parts sociales rachetables de classe E.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription 23.961 (vingt trois mille neuf cent soixante et une) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Parts sociales de classe A	
Tiger Holding Five Parent Sàrl	7.204
Total:	7.204
Parts sociales de classe B	
Tiger Holding Five Parent Sàrl	2.544
Total:	2.544
Parts sociales de classe C	
Tiger Holding Five Parent Sàrl	3.818
Total:	3.818
Parts sociales de classe D	
Tiger Holding Five Parent Sàrl	6.744
Total:	6.744
Parts sociales de classe E	
Tiger Holding Five Parent Sàrl	3.651
Total:	3.651
Total Parts sociales:	23.961

Intervention - souscription - paiement

Tiger Holding Five Parent Sàrl, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, bd Joseph II, RCS B 136 048
Représentée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant des procurations sous seing privé,

a déclaré souscrire 23.961 (vingt trois mille neuf cent soixante et une) nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

		USD
Parts sociales de classe A		
Tiger Holding Five Parent Sàrl	7.204	252 140
Total:	7.204	252 140
Parts sociales de classe B		
Tiger Holding Five Parent Sàrl	2.544	89 040
Total:	2.544	89 040
Parts sociales de classe C		
Tiger Holding Five Parent Sàrl	3.818	133 630
Total:	3.818	133 630
Parts sociales de classe D		
Tiger Holding Five Parent Sàrl	6.744	236 040
Total:	6.744	236 040
Parts sociales de classe E		
Tiger Holding Five Parent Sàrl	3.651	127 785
Total:	3.651	127 785
Total Parts sociales:	23.961	838 635

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 838.635,-USD (huit cent trente huit mille six cent trente cinq Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8, 10, 16, 20 et 21 des statuts et de procéder à une refonte complète de ceux-ci comme suit:

"Dénomination - siège - objet - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera TIGER HOLDING FIVE S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8.

8.1. Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 856.135,-USD (huit cent cinquante six mille cent trente cinq Dollars US) représenté par 7.704 (sept mille sept cent quatre) parts sociales rachetables de classe A parts sociales rachetables de classe A, 2.544 (deux mille cinq cent quarante quatre) parts sociales rachetables de classe B, 3.818 (trois mille huit cent dix huit) parts sociales rachetables de classe C, 6.744 (six mille sept cent quarante quatre) parts sociales rachetables de classe D et 3.651 (trois mille six cent cinquante et une) parts sociales rachetables de classe E.

8.2. Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quel que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les "Investissements Projetés") tel que décidé à la majorité par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci.

8.3. Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, "revenu net" signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de

la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

8.4. Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 21 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

8.5. Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord de la majorité des associés de la classe concernée. Un tel rachat doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé (qui n'est pas lié au cabinet d'expert comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société) afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales rachetables relative à une classe spécifique de parts sociales ne peut être effectuée qu'avec l'agrément de la majorité des autres associés de la classe concernée.

Pour le reste il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par TIGER HOLDING FIVE PARENT S.à r.l. avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de TIGER HOLDING FIVE PARENT S.à r.l..

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte des profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Sous réserves de l'article 8.04., les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu des alinéas qui précèdent au présent article.

Dissolution - liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance, des associés ou toute autre personnes désignée par les associés et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les

actifs et régler le passif de la Société, en tenant compte des diverses catégories de parts sociales sous réserves des dispositions suivantes:

les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008, LAC/2008/32827. — Reçu à 050%: deux mille six cent quatre-vingt-treize euros quatre-vingt cents € 2693,80.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008124703/211/574.

(080145182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Angel Lux Common S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.401.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.210.

EXTRAIT

En date du 22 août 2008, M. Christian Rammer a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société et M. Lars Denkov, demeurant au 28 St George Street, Londres W1S 2FA (Royaume-Uni), né le 11 mars 1976 à Copenhague (Danemark), a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance est composé comme suit:

- Richard Newton
- Robert Charles Reynders
- Jan Nielsen
- John Sutherland
- Claude Larbière
- Lars Denkov
- Henrik Kraft
- Wolfgang Zettel

- Séverine Michel
- Ola Nordquist

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008125638/260/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080146163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.379.700.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.839.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Reckitt Benckiser Holdings (USA) Ltd., a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 103-105 Bath Road, Slough SL1 3UH, Berkshire, UK registered at the Companies House under number 4906543 (the "Sole Shareholder");

here represented by Ms. Catherine Desso, by virtue of a power of attorney given on 15 July, 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Reckitt Benckiser Investments (No5), S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 132.839, with registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, of October 9, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2661 of November 20, 2007 and which articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 16th, 2008 not yet published.

II. The Company's share capital is set at five billion one hundred and sixty-five million five hundred and thirty-one thousand nine hundred US Dollar (USD 5,165,531,900.-) represented by fifty-one million six hundred and fifty-five thousand three hundred and nineteen (51,655,319) shares of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-in.

III. The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eight billion three hundred and seventy-nine million seven hundred thousand US Dollar (USD 8,379,700,000) so as to raise it from its current amount of five billion one hundred and sixty-five million five hundred and thirty-one thousand nine hundred US Dollar (USD 5,165,531,900) to thirteen billion five hundred and forty-five million two hundred and thirty-one thousand nine hundred US Dollar (USD 13,545,231,900) by issuing eighty-three million seven hundred and ninety-seven thousand (83,797,000) new shares with a par value of one hundred US Dollar (USD 100) each, and aggregate par value of eight billion three hundred and seventy-nine million seven hundred thousand US Dollar (USD 8,379,700,000), having the same rights and obligations of the existing shares, in consideration for the contribution of all its assets and liabilities.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder (or the "Contributor"), through its proxyholder, declared to subscribe to the eighty-three million seven hundred and ninety-seven thousand (83,797,000) newly issued shares with a par value of one hundred US Dollar (USD 100) each, and aggregate par value of eight billion three hundred and seventy-nine million seven hundred thousand US Dollar (USD 8,379,700,000), and fully pay them up by contribution in kind consisting in the transfer of all its assets and liabilities.

Evaluation

The total value of the contribution is declared to be eight billion three hundred and seventy-nine million seven hundred thousand US Dollar (USD 8,379,700,000). Such value has been decided by the Contributor by way of a declaration of value, dated July 16, 2008. The managers of the Company have expressly accepted the value of eight billion three hundred and seventy-nine million seven hundred thousand US Dollar (USD 8,379,700,000) and the valuation method by way of resolutions of a board of managers dated July 16, 2008, and in a managers' valuation report executed by all the managers of the Company issued on July 16, 2008, and transmitted to the undersigned notary.

Evidence of the contribution existence

Evidence of the transfer of the contributed assets and liabilities and of their value has been given to the undersigned notary by way of a contribution agreement entered into between the Company and the Contributor.

Said contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Capital duty payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in a member State of the European Union, the Contributor expressly requests the pro rata capital duty exemption on basis of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate capital duty perception in such case.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved that the fifty-one million six hundred and fifty-five thousand three hundred and nineteen (51,655,319) shares having a par value of one hundred US Dollar (USD 100) each and an aggregate par value of five billion one hundred and sixty-five million five hundred and thirty-one thousand nine hundred US Dollar (USD 5,165,531,900), it holds in the Company which are part of the assets contributed further to the present minutes, will be cancelled since such shares will be held by the Company itself after the contribution of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder.

Fourth resolution

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to restate Article 6 paragraph 1 of the Company's Articles of Association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at eight billion three hundred and seventy-nine million seven hundred thousand US Dollar (USD 8,379,700,000.-) represented by eighty three million seven hundred and ninety-seven thousand (83,797,000) shares of one hundred US Dollar (USD 100.-) each".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at € 7,000,-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Reckitt Benckiser Holdings (USA) Ltd., une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 103-105 Bath Road, Slough SL1 3UH, Berkshire, Royaume-Uni, immatriculé au Companies House sous le numéro 4906543, (l'«Associée Unique»);

ici représentée par Maître Catherine Desso, en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Reckitt Benckiser Investments (N ° 5) S.à r.l., (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg, section B, sous le numéro 132.839, ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 2661 du 20 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 16 juillet 2008 non encore publié.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq milliards cent soixante cinq millions cinq cent trente et un mille neuf cents US Dollars (USD 5.165.531.900) représenté par cinquante et un millions six cent cinquante cinq mille trois cent dix neuf (51.655.319) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit milliards trois cent soixante dix neuf millions sept cent mille US Dollars (USD 8.379.700.000) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards cent soixante cinq millions cinq cent trente et un mille neuf cents US Dollars (USD 5.165.531.900) à treize milliards cinq cent quarante-cinq millions deux cent trente et un mille neuf cents US Dollars (USD 13.545.231.900) en émettant quatre-vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille (83.797.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100) chacune, et d'une valeur nominale totale de huit milliards trois cent soixante-dix-neuf millions sept cent mille US Dollars (USD 8.379.700.000) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par l'apport de l'intégralité de ses actifs et passifs.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associée Unique (ou l'«Apporteur»), par son représentant, a déclaré souscrire à quatre-vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille (83.797.000) parts sociales nouvellement émises, d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100) chacune et d'une valeur nominale totale de huit milliards trois cent soixante dix-neuf millions sept cent mille US Dollars (USD 8.379.700.000) et les libérer intégralement par apport en nature consistant en un transfert de l'intégralité de ses actifs et passifs.

Evaluation

La valeur totale de l'apport est déclarée être huit milliards trois cent soixante dix-neuf millions sept cent mille US Dollars (USD 8.379.700.000). Ladite estimation a été décidée par l'Apporteur par le biais d'une déclaration de valeur en date du 16 juillet 2008. Les gérants de la Société ont expressément accepté la valeur de huit milliards trois cent soixante dix-neuf millions sept cent mille USD (USD 8.379.700.000) et la méthode d'évaluation par le biais de résolutions du conseil de gestion de la Société en date du 16 juillet 2008, dans un rapport d'évaluation des gérants, émis le 16 juillet 2008, et transmis au notaire instrumentaire.

Preuve de l'existence d'un apport

Preuve de l'apport a été donnée au notaire instrumentaire au moyen d'une copie du contrat d'apport signé entre la Société et l'Apporteur, susmentionné.

Ledit contrat d'apport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera joint au présent acte pour être enregistré auprès des autorités.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Attendu qu'il s'agit de l'augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par un apport en nature de tous les actifs et passifs (propriété entière), rien n'étant détenu ou exclu, d'une société résidente de l'Union européenne, l'Apporteur requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associée Unique a décidé que les cinquante et un millions six cent cinquante-cinq mille trois cent dix-neuf (51.655.319) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100) chacune et une valeur nominale totale de cinq milliards cent soixante-cinq millions cinq cent trente et un mille neuf cents US Dollars (USD 5.165.531.900), qu'elle détient dans la Société représentant une partie des actifs apportés à la Société suite aux présentes minutes, seront annulées, puisque dès lors, ces parts sociales seront détenues par la Société elle-même après l'apport de tous les actifs et passifs de l'Associée Unique.

Quatrième résolution

Consécutivement aux résolutions prises ci-dessus, l'Associée Unique a décidé de reformuler l'article 6 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit milliards trois cent soixante-dix-neuf millions sept cent mille US Dollars (USD 8.379.700.000) représenté par quatre-vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille (83.797.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de € 7.000.-.

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version Anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Dessooy, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9526. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008125191/272/174.

(080146192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

M.S.C.V. Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 95, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Christine DOERNER

Notaire

Référence de publication: 2008125378/209/12.

(080146162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Apax Boston B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.711.074,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.341.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of the month of August.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared Apax WW Nominees Limited, a limited liability company with registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, registered with the UK Companies House under number 04693597, duly represented by M^e Elisabeth DAM, attorney at law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22nd August 2008, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of, and holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in, Apax Boston B1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 3rd July 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1954 on 9th August 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items listed below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of fifty-three million six hundred ninety-eight thousand five hundred and seventy-four Euro (€ 53,698,574) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to fifty-three million seven hundred eleven thousand and seventy-four Euro (€ 53,711,074) by the issue of fifty-three million six hundred ninety-eight thousand five hundred and seventy-four (53,698,574) shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each against the contribution by the Sole Shareholder of all the one hundred and one (101) shares it holds in Apax Boston B1 (Gibraltar) Limited ("Gibco 2"), a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63, Line Wall Road, Gibraltar and registered with the Registrar of Companies under number 101 180, (the "Contribution in Kind"); approval of the valuation of the Contribution in Kind at two hundred sixty-eight million seven hundred eighty-eight thousand two hundred and seventy-five Euro and ninety-six cents (€ 268,788,275.96); approval of the allocation of five million three hundred seventy-one thousand one hundred and seven Euro and forty cents (€ 5,371,107.40) to the legal reserve account and two hundred and nine million seven hundred eighteen thousand five hundred and ninety-four Euro and fifty-six cents (€209,718,594.56) to the share premium account.

2) Restructuring of the issued share capital of the Company by creating two types of shares, i.e. the ordinary shares and the preferred shares and by dividing the preferred shares into nine different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H and I, and reclassification of the of fifty-three million seven hundred and eleven thousand and seventy-four (53,711,074) existing shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Ordinary shares	12,500
Class A Preferred shares	5,966,510
Class B Preferred shares	5,966,508
Class C Preferred shares	5,966,508
Class D Preferred shares	5,966,508
Class E Preferred shares	5,966,508
Class F Preferred shares	5,966,508
Class G Preferred shares	5,966,508
Class H Preferred shares	5,966,508
Class I Preferred shares	5,966,508
TOTAL	<u>53,711,074</u>

3) Determination of the rights attached to each type and class of shares and subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty-three million six hundred ninety-eight thousand five hundred and seventy-four Euro (€53,698,574) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to fifty-three million seven hundred eleven thousand and seventy-four Euro (€ 53,711,074) by the issue of fifty-three million six hundred ninety-eight thousand five hundred and seventy-four (53,698,574) shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each against the contribution in kind of one hundred and one (101) shares held in Gibco 2 by the Sole Shareholder to the Company (the "Gibco 2 Shares").

Proof of the transfer of the Gibco 2 Shares constituting the Contribution in Kind was shown to the Company.

The value of the Gibco 2 Shares has been further assessed by the board of managers of the Company in a report dated 21st August 2008.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being all the shares in issue in Gibco 2 amounts to at least two hundred sixty-eight million seven hundred eighty-eight thousand two hundred and seventy-five Euro and ninety-six cents (€268,788,275.96), being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind)."

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the Contribution in Kind at two hundred sixty-eight million seven hundred eighty-eight thousand two hundred and seventy-five Euro and ninety-six cents (€ 268,788,275.96) and to issue fifty-three million six hundred ninety-eight thousand five hundred and seventy-four (53,698,574) shares to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder further resolved to allocate the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the shares newly issued amounting to two hundred fifteen million eighty-nine thousand seven hundred and one Euro and ninety-six cents (€ 215,089,701.96) to the legal reserve account in the amount of five million three hundred seventy-one thousand one hundred and seven Euro and forty cents (€ 5,371,107.40) and to the share premium account in the amount of two hundred and nine million seven hundred eighteen thousand five hundred and ninety-four Euro and fifty-six cents (€ 209,718,594.56).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating two types of shares, i.e. the ordinary shares and the preferred shares and by dividing the preferred shares into nine different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H and I, and to reclassify the fifty-three million seven hundred and eleven thousand and seventy-four (53,711,074) existing shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
Ordinary shares	12,500
Class A Preferred shares	5,966,510
Class B Preferred shares	5,966,508
Class C Preferred shares	5,966,508
Class D Preferred shares	5,966,508
Class E Preferred shares	5,966,508
Class F Preferred shares	5,966,508
Class G Preferred shares	5,966,508
Class H Preferred shares	5,966,508
Class I Preferred shares	5,966,508
TOTAL	53,711,074

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to attribute to each type of shares the rights as described in the amended article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" Art. 5. Share Capital - Repurchase.

5.1 - Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at fifty-three million seven hundred and eleven thousand and seventy-four Euro (€53,711,074) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and ten (5,966,510) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and five million nine hundred sixty-six thousand five hundred and eight (5,966,508) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, (the "Preferred Shares"), representing a total of fifty-three million seven hundred and eleven thousand and seventy-four (53,711,074) shares of a nominal value of one Euro (€1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares".

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

5.2 - Repurchase

5.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

5.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class (es) held by them and cancelled.

5.2.3 - Each class of Preferred Shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2008 Interim Accounts (the "Class A Period");

- The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2009 Interim Accounts (the "Class B Period");
- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2010 Interim Accounts (the "Class C Period");
- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2011 Interim Accounts (the "Class D Period");
- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the j Class E 2012 Interim Accounts (the "Class E Period");
- The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2013 Interim Accounts (the "Class F Period");
- The period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2014 Interim Accounts (the "Class G Period");
- The period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2015 Interim Accounts (the "Class H Period"); and
- The period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class 12016 Interim Accounts (the "Class I Period").

5.2.4 - In the event a class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.2.3 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.2.5 - In the case of redemption of a class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive, for each of their shares held in such class, the Cancellation Value per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class of Preferred Shares to be repurchased and cancelled, provided that the general meeting of shareholders may decide to limit the Cancellation Value per Share to the Available Cash per Share, increased if so expressly decided by the general meeting by other readily distributable assets of the Company.

Any amendments to the present article 5.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all Shares in issue.

5.3 - Share premium

Any available share premium amount shall be distributable.

5.4 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 10 of these articles of association and within the limits provided for by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

5.5 - Voting rights - Distributions

Each Share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article 5, each Share shall rank *pari passu* with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

5.6 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.7 - Definitions

Available Amount Means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash Per Share Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value Per Share Has the meaning ascribed to it in article 5.2.5.

Class A Interim 2008 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2009 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2011 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2012 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2013 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2014 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2016 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

Capital duty exemption

Insofar as the contribution of the Gibco 2 Shares results in the Company acquiring 100% of the shares in Apax Boston B1 (Gibraltar) Limited, a company with its registered office located in a State member of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 and requests to benefit from an exemption of the capital duty.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand five hundred Euro (€ 7,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu Apax WW Nominees Limited, une limited liability company ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, inscrite auprès du UK Companies House sous le numéro 04693597, dûment représentée par Me Elisabeth DAM, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 août 2008, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans Apax Boston B1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée en date du 3 juillet 2008 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1954 du 9 août 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour repris ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze Euros (€ 53.698.574) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) à cinquante-trois millions sept cent onze mille soixante-quatorze Euros (€ 53.711.074) par l'émission de cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze (53.698.574) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune en contrepartie d'un apport par l'Associé Unique de toutes les cent une (101) parts sociales qu'il détient dans Apax Boston B1 (Gibraltar) Limited («Gibco 2»), une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et inscrite auprès du Registrar of Companies sous le numéro 101 180 (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à deux cent soixante-huit millions sept cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-seize cents € 268.788.275,96); approbation de l'allocation de cinq millions trois cent soixante-et-onze mille cent sept Euros et quarante cents (€ 5.371.107,40) au compte de la réserve légale et deux cent neuf millions sept cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Euros et cinquante-six cents (€ 209.718.594,56) au compte prime d'émission.

2) Restructuration du capital social émis de la Société en créant deux types de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales privilégiées et en divisant les parts sociales privilégiées en neuf classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H et I, et reclassification des cinquante-trois millions sept cent onze mille soixante-quatorze (53.711.074) parts sociales existantes comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts sociales ordinaires	12.500
Parts sociales privilégiées de classe A	5.966.510
Parts sociales privilégiées de classe B	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe C	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe D	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe E	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe F	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe G	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe H	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe I	5.966.508
TOTAL	53.711.074

3) Détermination des droits attachés à chaque type et classe de parts sociales et modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze Euros (€ 53.698.574) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) à cinquante-trois millions sept cent onze mille soixante-quatorze Euros (€ 53.711.074) par l'émission de cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze (53.698.574) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune en contrepartie de l'apport en nature de cent une (101) parts sociales détenues dans Gibco 2 par l'Associé Unique à la Société (les «Parts Sociales de Gibco 2»).

Preuve du transfert des Parts Sociales de Gibco 2 constituant l'Apport en Nature a été montrée à la Société.

La valeur Parts Sociales de Gibco 2 a en outre été évaluée par le conseil de gérance de la Société dans un rapport daté du 21 août 2008.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature, représentant toutes les parts sociales émises dans Gibco 2, s'élève à au moins deux cent soixante-huit millions sept cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-seize cents (€268.788.275,96), étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales devant être émises par la Société (en contrepartie de l'Apport en Nature) ».

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à deux cent soixante-huit millions sept cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-seize cents (€ 268.788.275,96) et d'émettre cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze (53.698.574) parts sociales à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a également décidé d'allouer le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises s'élevant à deux cent quinze millions quatre-vingt-neuf mille sept cent un Euros et quatre-vingt-seize cents (€215.089.701,96) au compte de la réserve légale pour un montant de cinq millions trois cent soixante-et-onze mille cent sept Euros et quarante cents (€ 5.371.107,40) et au compte prime d'émission pour un montant de deux cent neuf millions sept cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Euros et cinquante-six cents (€ 209.718.594,56).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social émis de la Société en créant deux types de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales privilégiées et en divisant les parts sociales privilégiées en neuf classes de parts sociales différentes, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H et I et de reclassifier les cinquante-trois millions sept cent onze mille soixante-quatorze (53.711.074) parts sociales existantes qui seront détenues comme suit:

Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts sociales ordinaires	12.500
Parts sociales privilégiées de classe A	5.966.510
Parts sociales privilégiées de classe B	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe C	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe D	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe E	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe F	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe G	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe H	5.966.508
Parts sociales privilégiées de classe I	5.966.508
TOTAL	<u>53.711.074</u>

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer à chaque type de parts sociales les droits tels que décrits dans l'article 5 modifié des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social - Rachat.**

5.1 - Capital social souscrit

Le capital social de la Société est fixé à cinquante trois millions sept cent onze mille soixante-quatorze Euros (€ 53.711.074) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les « Parts Sociales Ordinaires ») et cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent dix (5.966.510) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B"), cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe C"), cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe D (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe D"), cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe E (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe E"), cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe F (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe F"), cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe G (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe G"), cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe H (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe H"), cinq millions neuf cent soixante-six mille cinq cent huit (5.966.508) parts sociales privilégiées de classe I (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe I"), (ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G et les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant un total de cinquante-trois millions sept cent onze mille soixante-quatorze (53.711.074) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après «Part Sociale» ou «Parts Sociales».

Au moment où et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'Article 179(2) de la Loi; dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, seront applicables, ceci permettant que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.

5.2 - Rachat

5.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s).

5.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe est soumise conformément au présent article.

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2008 de Classe A (la "Période de Classe A");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2009 de la Classe B (la "Période de Classe B");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de la Classe C (la "Période de Classe C");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de la Classe D (la "Période de Classe D");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe E (la "Période de Classe E");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe F (la "Période de Classe F");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de la Classe G (la "Période de Classe G");

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de la Classe H (la "Période de Classe H"); et

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de la Classe I (la "Période de Classe I").

5.2.4 - Dans le cas où une classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales Privilégiées, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 5.2.3 se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entretemps).

5.2.5 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront, pour chacune des parts sociales qu'ils détiennent dans cette Classe, la Valeur d'Annulation par Part Sociale calculée comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la classe de Parts Sociales Privilégiées devant être rachetée et annulée, sous réserve que l'assemblée générale des associés décide de limiter la Valeur d'Annulation par Part Sociale aux Sommes Disponibles par Part Sociale, augmenté, par décision expresse de l'assemblée générale, de tout autre actif de la Société prêt à être distribué.

Toute modification au présent article 5.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés (le cas échéant) qui devra se tenir avec un quorum de 100% des Parts Sociales émises.

5.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

5.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 10 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5.5 - Droits de vote - Distributions

Chaque Part Sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque détenteur de Parts Sociales a un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient. A moins que ce ne soit prévu au présent article 5, chaque Part Sociale aura un rang pari passu équivalent à toute autre Part Sociale et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

5.6 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale n'est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

5.7 - Définitions

Montant Disponible Signifie (sans double comptes) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive moins toute prime d'émission et réserves librement distribuables et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Sommes Disponibles Signifie toutes les sommes détenues par la Société (autres que les sommes déposées sur des comptes à terme avec une maturité supérieure à six (6) mois), tout instrument ou obligation monétaires fongibles, et toute créance qui dans l'opinion du conseil de gérance de la Société seront payées à la Société à court terme, moins toute dette de la Société payable à moins de six (6) mois déterminée sur la base des Comptes Intérimaires de la Période de la Classe concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas).

Somme disponible par Part Sociale Signifie pour chaque classe de Parts Sociales, les Sommes Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la classe devant être rachetée ou annulée.

Valeur d'Annulation par Part Sociale Porte le sens qui lui est attribué à l'article 5.2.5.

Comptes Intérimaires 2008 de Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2009 de Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2010 de Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2011 de Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

Période de la Classe Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H et Période de la Classe I.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée."

Exemption du droit d'apport

Dans la mesure où l'apport des Parts Sociales de Gibco 2 résulte en ce que la Société acquiert 100% des actions dans Apax Boston B1 (Gibraltar) Limited, une société ayant son siège social situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et demande à bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à sept mille cinq cents euros (€ 7.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française ; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Adam, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 29 AOÛT 2008 Relation: EAC/2008/11219.- Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur ff. (signé): N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008123920/219/483.

(080143837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Filipeservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8095 Bertrange, 23, Cité Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 141.881.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch;

Ont comparu:

1. Monsieur Giulio ZANASI, commerçant, né à Modena (Italie) le 1^{er} juin 1964, demeurant à I-41100 Modena (Italie), 33, Viale Paolo Gaddi;

2. Monsieur Rui Manuel OLIVEIRA FILIPE, ouvrier, né à Figueira da Foz (Portugal) le 19 décembre 1965, demeurant à L-5371 Schuttrange, 12, an der Uecht.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Forme - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FILIPESERVICE S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de tous travaux de carrelages et la vente des articles de la branche.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31 000) euros.

Il est divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

Forme et transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télé-copieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille neuf.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1. Monsieur Giulio ZANASI, prénommé, cent cinquante-huit actions	158
2. Monsieur Rui Manuel OLIVEIRA FILIPE, prénommé, cent cinquante-deux actions	152
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31 000) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents (1 200) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 1. Monsieur Giulio ZANASI, prénommé;
 2. Monsieur Rui Manuel OLIVEIRA FILIPE, prénommé;
 3. Madame Dina Maria NETO FIGUEIREDO, aide-soignante, née à Sao Juliao da Figueira da Foz (Portugal) le 3 janvier 1968, demeurant à L-5371 Schuttrange, 12, an der Uecht.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
La société à responsabilité limitée "MEMOLA, LANG & HEIN S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.
- 5) Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Giulio ZANASI, prénommé.
- 6) Le siège social est établi à L-8095 Bertrange, 23, Cité Henri Dunant.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Zanasi, Oliveira Filipe, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2008. Relation: DIE/2008/8368. — Reçu cent cinquante-cinq euros, 0,5%, 155 €.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 septembre 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008125228/234/133.

(080145931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.860.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Element Power G.P S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., an exempted limited partnership, established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Hudson Capital GP, LLC, 400 Frank W. Burr Boulevard, Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, United States of America, with Tax identification number 26-3249403.

here represented by Ms Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on September 5th, 2008.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a partnership limited by shares under the name of Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A. (the "Corporation") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Within the same municipality, the registered office may be transferred by a simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Corporation is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Corporation may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Corporation.

The Corporation may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful for the accomplishment of these purposes.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 5. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Corporation.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Corporation in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Corporation.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Corporation has a subscribed share capital of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) represented by one (1) general partner share (the "General Partner Share") and thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares (each an "Ordinary Share"), all with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The General Partner Share shall be held by the general partner of the Company, namely Element Power G.P. S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (the "General Partner").

Art. 7. All shares of the Corporation shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated thereto by the Corporation, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Corporation and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The General Partner may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Corporation with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Corporation from time to time.

The Corporation recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Corporation. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. The General Partner Share held by the General Partner is exclusively transferable to a successor or additional General Partner with unlimited liability.

The Ordinary Shares may be freely transferred, either free of charge or against consideration.

C. Management

Art. 9. The Corporation shall be managed by Element Power G.P. S.à r.l., prenamed.

The General Partner may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Corporation, the Corporation shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Corporation shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

Art. 10. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the General Partner.

Art. 11. Towards third parties, the Corporation is validly bound by the signature of the General Partner represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 12. The affairs of the Corporation and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorize any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors or officers of the General Partner

is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Resolutions of the shareholders

Art. 14. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Corporation. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, unless the shareholders otherwise agree in writing.

The annual general meeting shall be held on the first Wednesday of the month of June each year at 10.00 a.m., at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Corporation's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 18. From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the General Partner, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

F. Amendments to the Articles

Art. 19. Subject to the approval of the General Partner, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the articles of incorporation provide differently.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the capital has been subscribed as follows:

- Element Power G.P. S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) Ordinary Shares and the sole General Partner Share and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash in the amount of thirty thousand nine hundred and ninety-nine Euro (€ 30,999.-),

- Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., prenamed, declared to subscribe for one (1) Ordinary Share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash in the amount of one Euro (€ 1.-),

The General Partner Share and all the thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Ordinary Shares are subscribed are fully paid up in cash so that the total amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) is now available to the Corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (€ 2,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Corporation, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending on the day of the annual shareholders meeting to be held in 2014:

* Mr Michael O'Neill, Director, born on January 17th, 1968, London, United Kingdom, residing at 134 Chipperfield Road, Kings Langley Herts WP4 9JD;

* Mr Joseph Edwards Slamm III, Director, born on April 2nd, 1962 in the United States of America, residing at 18, Dellwood Avenue, Chatham, New Jersey, United States of America, 07928 1739; and

* Mr Shaun Kingsbury Director, born on November 30th, 1966 in the United Kingdom, residing at Shaftesbury House, Shaftesbury Road, Woking, Surrey, GU 22 7 DU, United Kingdom.

II. The registered office of the Corporation is located at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Element Power G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P, un limited partnership, soumis au droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Hudson Capital GP, LLC, 400 Frank W. Burr Boulevard, Suite 37, Teaneck, New Jersey 07666, Etats-Unis d'Amérique, et enregistré sous le numéro d'identification fiscale 26-3249403,

ici représentées par Ms Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 5 septembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A. (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Par décision de l'Associé Commandité, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision de l'Associé Commandité.

Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 5. L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) représenté par une (1) action de commandité ("l'Action de Commandité") et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (chacune une "Action Ordinaire") ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

L'Action de Commandité sera détenue par l'Associé Commandité, nommément Element Power G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

L'Associé Commandité peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. L'Action de Commandité appartenant à l'Associé Commandité ne peut être cédée qu'à un associé commandité remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Les Actions Ordinaires peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit soit à titre onéreux.

C. Gérance

Art. 9. La Société sera administrée par Element Power G.P S.à r.l., susnommée.

L'Associé Commandité peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un associé commandité remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un associé commandité remplaçant n'est pas soumise à l'approbation de l'Associé Commandité.

Art. 10. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société relèvent du Associé Commandité.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Associé Commandité, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Associé Commandité.

Art. 12. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité sur toutes les matières que l'Associé Commandité déterminera et pourra autoriser les actes de l'Associé Commandité qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Associé Commandité.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 13. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que l'Associé Commandité ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de l'Associé Commandité auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Associé Commandité.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par l'Associé Commandité indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, à moins que les actionnaires acceptent par écrit de renoncer au délais de convocation.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année le premier mercredi du mois de Juin à 10.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation de l'Associé Commandité, déterminera comment disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modification des Statuts

Art. 19. Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation de l'Associé Commandité, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur énumération, procéderont à la liquidation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital a été souscrit comme suit:

- Element Power G.P. S.à r.l, prénommée, déclare souscrire à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) Actions Ordinaires et à l'unique Action de Commandité et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (€ 30.999,-),

- Hudson Clean Energy Partners AIV, L.P., prénommée, déclare souscrire à une Action Ordinaire et la libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire d'un Euro (€ 1,-).

L'Action de Commandité et toutes les trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires souscrites sont été intégralement libérées de sorte que la somme totale de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euro (€ 2.500,-).

Décision des actionnaires

Immédiatement après constitution de la Société, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014:

* M. Michael O'Neill, gérant de sociétés, né le 17 janvier 1968, à Londres, Royaume-Uni, et demeurant au 134 Chipperfield Road, Kings Langley Herts WP4 9JD, Royaume-Uni;

* M. Joseph Edwards Slamm III, gérant de sociétés, né le 2 avril 1962 au Etats Unis d'Amérique, et demeurant au 18, Dellwood Avenue, Chattam, New Jersey 07928 1739, Etats-Unis d'Amérique; et

* M. Shaun Kingsbury gérant de sociétés, né le 30 novembre 1966 au Royaume Uni et demeurant à Shaftesbury House, Shaftesbury Road, Woking, Surrey, GU 22 7 DU, Royaume-Uni.

II. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36718. Reçu à 0,5 % : cent cinquante cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008125221/211/396.

(080145641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Capercaille S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.453.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124848/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07382. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Lepinet Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.653.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124831/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07537. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

R1 Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 115.008.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124743/9427/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00344. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

DCC Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 121.909.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 9 septembre 2008

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de O'Dwyer Fergal à la fonction de gérant avec effet au 9 septembre 2008.
- De nommer Whyte Gerard, né le 15 octobre 1957 à Cork, Irlande, demeurant professionnellement au DCC House, Brewery Road, Stillorgan, Co. Dublin, Irlande à la fonction de gérant avec effet au 9 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008125062/5564/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.
